République Tunisienne

Projet de développement urbain et de gouvernance locale

Fiche de suivi trimestriel E&S des points focaux locaux

Projets en cours de mise en œuvre

Commune : LAMTA Période (trimestre) : 4 ièree trimestres 2017

a) Mémoire descriptif, explicatif et justification :

Il ya : - 01 seul projet en cours d'exécution.

Tous les projets sont en cours d'exécution de procédure administratives et autres :

le projet de construction des voiries programme 2017: entrain d'exécution (85% taux d'avancement

b) Présentation de tous les projets réalisés pendant la période :

	-	,	
		20	
Construction des voiries (programme 2016)	Indication du projet		
150.000 dt	Prévu par le PAI		Сс
152.406 dt	actualisé		Coût
98.000 DT	Dotation non affectée		Schén
0.000	Dotation affectée	Schéma de financement	
14.406 DT Auto- financement 40.000DT Prêt	Autres à préciser		lcement
	Emplacement		
		conception	
		travaux	Phase
		exploitation	

Détail des mesures de suivi de mise en œuvre Phase travaux et des mesures correctives par projet

		1		Z°		
les travaux sont en coursd'exécution	(programme 2017):	Construction des voiries	Projet			
			Categori e B C			
		×		Ω	ori.	
		11	oui	Mesures environnementales du trimestre en cours	Mise en	
			non	res nentales stre en rs	æuvre des de	
			oui	Mesures correctives du trimestre précédent	Mise en œuvre des PGES et CGEAC en cours des travaux	
			non	esures correctives du trimestre précédent	AC en cours	
			oui		Remise des lie fin des	
			non	Remise en état des lieux à la fin des travaux (*) oui non		
			Non-conformité relevée par rapport aux mesures prévues dans les E E (PGES/CGEAC) et raisons			
				obligations contractuelles et Actions correctives prise et/ou engagées	Mesures prises en cas de manquement aux	

^(*) Préciser si c'est mentionné sur le PV de réception

Phase exploitation et maintenance

	00		Z°	
(programme 2016)	Construction des voiries		Projet	
		В		Caté
	×		C	Catégorie
		oui	Me environi du trimes	Mise e
		non	Mesures environnementales du trimestre en cours	Mise en œuvre des PGES et CGEAC en cours des travaux
		oui	Mesures du tri préc	ivre des PGES et CC cours des travaux
		non	Mesures correctives du trimestre précédent	EAC en
		oui		Remise des lieux des trav
		non	Remise en état des lieux à la fin des travaux (*)	
		Non-conformité relevée par rapport aux mesures prévues dans les E E (PGES/CGEAC) et raisons		
		eron engagees	Actions correctives prise	Mesures prises en cas de manquement aux

^(*) Préciser si c'est mentionné sur le PV de réception

d) Mécanisme de gestion des plaintes

Tableau 3: Tableau de synthèse trimestriel du traitement des plaintes

8	Nombre de plaintes non-traitées dans un délai 21 jours (explications) :
06	Nombre de plaintes traitées dans un délai de 21 jours (explications) :
règlement urbain et autres	Résumé synthétique du type de plaintes :
06	Nombre de plaintes enregistrées au cours de la période :
	Trimestre: 3 ième trimestre 2017
	GSM: 22 863 806
amta@yahoo.com	Email: commune.lamta@yahoo.com
	Nom du point focal: KHLIL WAFA Ep. MLIK
	Nom de la commune : LAMTA

[&]quot;Traitée" veut dire étudiée par les services de la CL et ayant eu une réponse

Tableau4: Tableau de synthèse trimestriel du traitement des plaintes concernant les projets financés par le PDUGL.

Nombre de plaintes non-traitées dans un délai 21 jours (explications):	Nombre de plaintes traitées dans un délai de 21 jours (explications) :	Résumé synthétique du type de plaintes :	Nombre de plaintes portant sur les projets financés par le PDUGL enregistrées au cours de la période:
			00

[&]quot;Traitée" veut dire étudiée par les services de la CL et ayant eu une réponse

Récapitulatif:

Nombre total de visites réalisées : 00

Nombre total de non conformités relevées : ==

Nombre total de nouvelles actions correctives lancées : ==

Nombre total d'actions correctives clôturées : =

Nombre de plaintes reçues

Nombre de plaintes traitées

Difficultés rencontrées

Couts induits

e) Dossiers annexes

- Dossier photos
- Résultats d'analyses
- PV de réunions et de consultations

LAMTA le : 29 Décembre 2017

LE PRESIDENT DE LA DELEGATION SPECIALE

LE PRE